

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 11-12-2019 — (novembre-décembre) 2019) — 1 €





L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rocharde
- 4 Retraites : mensonges et trucages gouvernementaux
- 6 Delevoye, première victime de la grève.
- 7 Retraites : 5 décembre et après : la puissance de la mobilisation ne faiblit pas
- 8 Territoriaux d'Angers : comment la grève à partir du 5 décembre a été préparée
- 9 Mutualité : un an de campagne pour imposer Force Ouvrière
- 10 CHU : nouvelles élections et succès considérable de Force Ouvrière
- 11 Communiqué de la section FO de Scania
- 12 Annonce d'un partenaire : Groupe APICIL

Grève jusqu'au retrait !

Depuis 2 semaines, des dizaines de milliers de salariés du secteur privé comme du secteur public se battent pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye.

Depuis le 5 décembre, les agents de la SNCF, les enseignants, les hospitaliers, les personnels territoriaux, les agents de la DGFIP, les personnels des EHPAD publics et privés, les personnels de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de la Mutualité Française Anjou Mayenne, les salariés de la métallurgie, décident dans leurs assemblées générales de la grève et de sa reconduction.

Au plan national, la RATP, Air France, les raffineries, les ports, la SNCF tous cherchent les voies et les moyens pour faire reculer Macron !

Plus d'un million de salariés le 5 décembre, des centaines de milliers le 12 décembre ont manifesté en France. Dans le Maine-et-Loire, plus de 10 000 le 5 décembre, plus d'un millier le 12 alors que la manifestation a été décidée en 48 h.

La détermination à combattre reste importante.

Les annonces du Premier ministre le 11 décembre ont confirmé la justesse des analyses de FO sur le projet de réforme des retraites. Édouard Philippe a confirmé son projet de retraite par points, sa volonté d'en finir avec les régimes spéciaux. Ceux qui auront une carrière complète, mais avec une pension trop faible auront à minima 1 000 euros à 64 ans. Or aujourd'hui, c'est, dans les mêmes conditions, au minimum 970 euros... à 62 ans.

Nous avons tous compris que son régime par points aura pour résultat une baisse généralisée du montant des retraites. Il instaure un âge pivot à 64 ans avec un malus à compter de 2022 pour ceux qui feront valoir leurs droits à la retraite.

Et il crée une commission où se retrouveront patrons et syndicats pour fixer la valeur du point, la trajectoire financière, mais et ce dans un cadre déterminé par le gouvernement ! Et revoilà qu'ils nous refont l'arnaque de l'assurance chômage en voulant transformer les interlocuteurs sociaux en applicateurs zélés de la politique de Macron !

Pendant ce temps, on découvre que Delevoye Haut-commissaire à la réforme des retraites entretient des liens importants avec les assureurs

et Macron avec les fonds de pension. Et à ce moment-là, la réforme prend tout son sens, livrer aux financiers sur un plateau des milliards d'euros. Les assurances et les banques sont prêtes!

Le 16 décembre, sous la pression médiatique Delevoye démissionne! Et un de plus! C'est le 16^e depuis 3 ans à quitter le gouvernement de cette façon!

Le bateau Macron part à la dérive!

62 % de l'opinion soutient le mouvement pour exiger le retrait du projet et 51 % des Franciliens également, et ce malgré les difficultés liées aux transports.

Après 12 jours de grève à l'heure où nous écrivons ces lignes plus de 13 000 manifestants ont défilé dans le dé-

partement, et ce malgré les exhortations du gouvernement à cesser le mouvement avant les vacances de Noël

Mais nul n'est dupe des manœuvres de Macron et Philippe et cette réforme les salariés, les fonctionnaires, les jeunes n'en veulent pas.

Pour Édouard PHILIPPE le pays est perturbé, mais pas bloqué. En tenant de tels propos, il indique aux organisations syndicales que le blocage du pays est la seule issue possible pour le faire reculer.

Il est clair qu'il n'y aura pas de trêve pour les fêtes de fin d'année!

Ceux qui mènent le combat ne peuvent légitimement pas accepter la fin d'un système de retraite basé sur la solidarité qui ne demande

qu'à être amélioré!

Laisser passer cette réforme serait laisser porter un coup majeur à la Sécurité sociale et, cette étape franchie, permettre au gouvernement de poursuivre sa destruction des conquêtes sociales.

Il trouvera l'aide du MEDEF qui avec Kessler en son temps avait fait des propositions pour démanteler tout cet édifice social.

Une trêve à Noël? La balle est dans le camp du gouvernement.

Qu'il retire son projet de loi!

Qu'il ouvre des négociations sur le régime existant pour son amélioration!

Sinon ce sera la grève jusqu'au retrait!

Ne lâchons rien!

Catherine Rochard
et le bureau de l'Union Départementale
vous souhaitent à tous de
bonnes fêtes de fin d'année.
Restez mobilisés, reprenez
des forces et en avant pour les
combats de la rentrée.

Les régimes spéciaux de retraite

La commission des comptes de la Sécurité sociale dénombre 11 régimes spéciaux :

- **Le régime des marins**, sans doute le plus ancien : créé en 1670 par Louis XIV ;
- **Le régime des cheminsots**, créé en 1911 ;
- **Le régime des mines**. Les Sociétés de Secours Minières datent de 1874 et leur Caisse de retraite de 1914 ;
- **Le régime des ouvriers de l'État**, créé en 1928 dont les cotisations comme les prestations sont identiques à celles des fonctionnaires ;
- **Le régime des Clercs de Notaires**, créé en 1937 ;
- **Le régime des employés de la RATP**, créé en 1948 et qui a conservé le bénéfice du régime des employés du Métro de Paris ;
- **Le Régime des industries électriques et gazières** créé lors de la nationalisation de l'Électricité et du Gaz France, en 1946 ;
- **Quatre régimes aux effectifs faibles** : la caisse des employés de la Banque de France, celle de l'Assemblée nationale, celle des salariés de l'ex-SEITA et la caisse des personnels de l'Opéra de Paris.

Notons enfin qu'il existe une caisse dont les données ne sont disponibles nulle part, donc non répertoriée par la Commission, parce que cette caisse ne les transmet jamais (malgré les demandes) aussi bien à la Commission des comptes de la sécurité sociale qu'aux autres institutions comme l'Insee : la caisse de Sécurité sociale du Sénat.

Les sénateurs considèrent sans doute être de trop grands personnages pour s'abaisser à être contrôlés par les citoyens.

Retraites : Mensonges et trucages gouvernementaux

Un futur régime « enfin universel ? » FAUX. La retraite en France est déjà universelle

Pour justifier sa réforme, le gouvernement explique qu'il s'agit de créer un régime « universel »... En bon français, « universel » signifie « qui s'applique à tous ». Or aujourd'hui, en France, n'importe quel individu, quelle que soit sa condition, s'ouvre droit à une retraite, au minimum à l'ASPA (le minimum vieillesse) consistant à porter, au 1/01/2020, la pension mensuelle minimale à 868,20 € pour une personne seule et à 1 347,88 € pour un couple.

Il y aurait « 42 régimes spéciaux ? » FAUX !

Il y a, selon la commission des comptes de la Sécurité sociale, onze régimes effectivement spéciaux, qui existaient avant la création de la Sécurité sociale en 1947 et qui perdurent (voir encadré).

Ces régimes spéciaux ne représentent pas plus de 3,7 % de la population des retraités.

Mais alors, combien y a-t-il de régimes de retraite ?

Il y a un régime de base des salariés du privé dont les prestations sont versées par deux caisses :

- La retraite de base des salariés du privé, qui relève de la Sécurité sociale ;
- La retraite de base des salariés agricoles, qui relève de la MSA, mais dont les cotisations et les prestations sont identiques à celles du régime général (y compris pour la retraite complémentaire).

Ce régime représente 70 % de la population des retraités.

Il y a un régime de fonctionnaires, dont les prestations sont versées par deux payeurs :

- La retraite des fonctionnaires de l'État, dont les prestations sont versées par l'État ;
- La retraite des fonctionnaires hospitaliers et des collectivités

territoriales, dont les prestations sont versées par la CNRACL¹. Ce régime représente 17 % des retraités

Il y a enfin trois régimes de non-salariés :

- Les exploitants agricoles
- Les Commerçants et Artisans
- Les professions libérales (dont la caisse des avocats qui a un fonctionnement autonome)

Ces trois derniers régimes couvrent 9,3 % des retraités.

Donc **il y a 5 principaux régimes de base, au sein desquels des spécificités peuvent exister (catégorie active dans la fonction publique par exemple) et onze régimes spéciaux.**

Il faut compléter le tableau par les **retraites complémentaires**. Elles constituent le second pilier de la retraite obligatoire et s'adosent systématiquement à un régime de base. Hormis les fonctionnaires, qui n'ont pas de complémentaire, chaque régime de base a son système de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO pour le privé par exemple).

Mais alors, d'où sort ce nombre de 42 ?

Pour l'atteindre, le gouvernement « additionne les carottes et les poireaux ». Il y a en effet, en France, **42 caisses** qui paient les prestations de retraites, 43 si on ajoute l'État. Pour atteindre ce nombre, il faut comptabiliser :

- Les caisses des régimes spéciaux ;
- Les caisses versant les prestations des régimes de base, Sécurité sociale et MSA pour les salariés du privé, l'État et la CNRACL pour les fonctionnaires et les quelque dix caisses de base des professions libérales qui, bien qu'indépendantes, versent

¹ Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales qui, comme son nom ne l'indique pas, gère aussi la retraite des agents hospitaliers

des prestations similaires ;

- Et les caisses versant les retraites complémentaires, comme la dizaine de celles qui versent les prestations ARCCO-AGIRC ou l'IRCANTEC (la caisse complémentaire des non titulaires de l'État), et celles des complémentaires des non-salariés.

Il n'y a donc pas 42 régimes ! La retraite en France n'est pas ce « maquis » décrit par le gouvernement, mais un ensemble cohérent assurant l'universalité des retraites.

La répartition des retraités, répertoriés selon leur régime (régime principal pour les polyensionnés), est reproduite dans le **tableau 1**.

Les régimes de retraite sont déficitaires : FAUX

Le Comité d'Orientation des Retraites (COR) a annoncé un déficit prévisionnel compris entre 8 et 17 milliards en 2025.

C'est une supercherie !

Ce déficit a été calculé par le COR en considérant que la politique gouvernementale actuelle se poursuivrait après 2022 (fort recul de la masse salariale du secteur public et poursuite de la non-compensation de certaines exonérations de cotisations sociales² que le gouvernement a inaugurée cette année).

Le COR lui-même d'ailleurs reconnaît dans son rapport « **que [son] évaluation provient de conventions comptables discutables.** »

De plus, **les caisses de retraite disposent actuellement de 137 milliards de réserves, pactole sur lequel louche le gouvernement.**

Enfin, il faut rappeler que ce sont essentiellement les régimes de

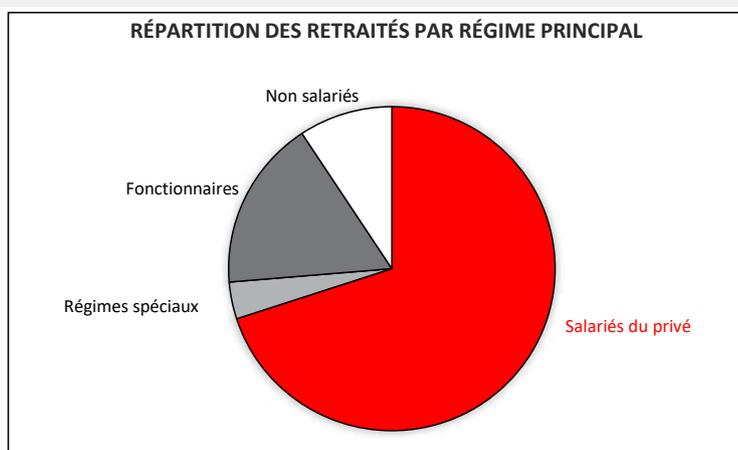
² Les exonérations de cotisations sociales sont apparues en 1993. L'État jusqu'à présent s'est toujours engagé à les compenser. Cette année pour la première fois, et notamment depuis la transformation du CICE en exonération pérenne, l'État a décidé qu'il ne compenserait que partiellement les exonérations.

Source des données : Commission des comptes de la Sécurité Sociale

Tableau 1 : Répartition de la population des retraités par régime de base.

Environ 1/3 des pensionnés relèvent de plusieurs régimes. Ces polypensionnés sont affectés à leur régime principal, c'est-à-dire celui qui leur verse plus de 50 % de leur pension de base.

Effectifs des retraités percevant une pension de droit direct d'un régime de base en 2015 selon le régime principal	Proportion
Salariés du régime général	67,3%
Salariés du régime agricole	2,7%
Total salariés du privé	70,0%
Fonctionnaires civils et militaires de l'État	11,4%
Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers	5,7%
Total fonctionnaires	17,0%
Régimes spéciaux	3,7%
Total salariés	90,7%
Exploitants agricoles	5,3%
Commerçants et artisans	3,0%
Professions libérales	0,9%
Non salariés	9,3%
Total des pensionnés	100%

**Tableau 2 : Compensation démographique. Qui verse ? Qui perçoit ?**

À gauche, les contributions versées par les caisses excédentaires, à droite les sommes perçues par les caisses déficitaires. Les contributions versées le sont pour l'essentiel par les régimes de salariés aux régimes de non-salariés (données 2017).

Contributions versées			Sommes perçues		
Contributions versées par les régimes de salariés	6 457 941 891	86,7%	Régime Agricole	5 580 388 853	74,9%
<i>Dont CNAVTS</i>	4 540 954 737	61,0%	<i>Dont exploitants agricoles</i>	3 062 478 389	41,1%
<i>Dont CNRACL</i>	1 350 877 842	18,1%	<i>Dont salariés agricoles</i>	2 517 910 464	33,8%
<i>Dont Etat</i>	456 877 658	6,1%	Régime des Indépendants	1 450 827 625	19,5%
<i>Dont régimes spéciaux (CNIÉG et RATP)</i>	109 231 654	1,5%	Régimes spéciaux de salariés déficitaires	415 703 060	5,6%
Contributions versées par les régimes de non salariés (libéraux et avocats)	988 977 647	13,3%	Total des contributions perçues	7 446 919 538	100,0%
Total des contributions versées	7 446 919 538	100%	Total des contributions perçues par les régimes de non salariés	4 513 306 014	60,6%

non-salariés qui sont déficitaires. Ceux-ci bénéficient largement de la solidarité puisque leurs comptes sont équilibrés par des transferts des régimes de salariés, excédentaires, opérés dans le cadre de la « compensation démographique ».

Les régimes de salariés sont excédentaires et financent les régimes de non-salariés

Rappelons que si le régime agricole et les régimes de non-salariés existent, c'est parce que leurs représentants ont refusé d'intégrer le régime général en 1947.

Ces régimes sont pour les plus importants d'entre eux, structurellement déficitaires du fait d'une population d'actifs en forte décroissance. Ils sont renfloués par les régimes excédentaires — essentiellement les régimes de salariés — dans ce que l'on nomme la « compensation démographique »

Le tableau 2 répertorie les trans-

ferts effectués en 2017. Ce sont bien essentiellement les régimes de salariés qui renflouent les caisses des régimes de non-salariés!

L'arnaque de « l'âge d'équilibre » à 64 ans

La génération 1975 ne serait pas la première concernée par la réforme des retraites. La plupart des salariés nés en 1960 (et après) sont touchés par la mise en place de l'âge d'équilibre qui devrait voir le jour en 2022. L'âge minimal pour partir à la retraite reste à 62 ans. Mais à compter de 2022, un départ avant 64 ans signifierait se faire appliquer un malus à vie (5 % par an ?).

Les premiers concernés sont les salariés nés en 1960 qui devront attendre d'avoir 62 ans et quatre mois pour éviter cette pénalité. Cet âge augmentera de quatre mois par an pour atteindre 64 ans en 2027.

Et cet âge n'est pas définitif. Il dépendra de la situation du régime de

retraite. Delevoye prévoyait il puisse être porté à 67 ans à l'horizon 2050.

« Avec le régime universel par point », plus de retraite inférieure à 1 000 euros... Mensonge, Trucage !

Le gouvernement annonce une retraite minimum à 1 000 euros...

La plupart du temps, il oublie de préciser : « pour une carrière complète ». Pour les carrières incomplètes, en temps partiel, avec du chômage... ce sera au prorata!

Déjà, pour une carrière complète au SMIC aujourd'hui, la pension de retraite (de base + complémentaire) est au moins de 970 euros, versés dès 62 ans.

Avec la réforme Macron, il faudra avoir travaillé jusqu'à 64 ans pour toucher 1 000 euros. Avec la décote (en la supposant de 5 % par an), ce sera 900 euros à 62 ans!

Où est le progrès ?

ACTUALITÉ

Delevoye, première victime de la grève... Sa réforme doit partir avec lui !

Le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a été contraint de démissionner lundi 16 décembre du fait des « révélations » sur ses très nombreux mandats (13 !) qu'il n'avait pas déclarés.

Ce qui lui coute son poste, ce sont en particulier sa fonction d'administrateur « bénévole » dans un institut de formation de l'assurance, l'Ifpas et cet emploi rémunéré plus de 5 000 euros par mois dans un « think tank » au sein du groupe IGS, spécialisé dans le « conseil pour les affaires ».

Ses collusions avec les milieux financiers, surtout les assurances privées et les fonds de pension, font de lui la première victime des grèves.

Jean-Paul Delevoye a déclaré, le 9 décembre : « Les générations futures nous seront reconnaissantes. » En réalité, ceux qui pourraient être surtout reconnaissants à Jean-Paul Delevoye, si sa réforme voit le jour, ce sont les assurances privées et les fonds de pension qu'il connaît très bien : il leur est intimement lié, comme vient juste de le révéler la presse, ce qui a conduit à

sa démission.

Delevoye jouit de son salaire de ministre délégué (10 135 euros bruts mensuels, sans compter les avantages en nature). Avec ces émoluments, il cumule des pensions de retraite de ses fonctions officielles passées et aussi le salaire de président de Parallaxe, un « think tank » au sein du groupe de formation IGS (pour un montant mensuel de 5 368 euros depuis 2017).

Mais surtout, le ministre délégué est étroitement lié à la Fédération française des assurances.

Delevoye, en homme totalement désintéressé, occupe « **bénévolement** » (il peut se le permettre) le poste d'administrateur au sein de l'organisme de formation des compagnies d'assurances, l'Ifpass.

Delevoye avait d'ailleurs soigneusement omis de préciser cette dernière fonction lorsqu'il a rempli sa « déclaration d'intérêts » au moment de son entrée au gouvernement pour piloter le lancement de la « réforme » des retraites.

Un ministre « étroitement lié à la Fédération française des Assurances »

Delevoye, « bénévole » au compte des compagnies d'assurance ? Mais c'est quoi au juste un « bénévole », sinon un militant au service de l'organe dans lequel il siège ?

« L'Ifpass est étroitement lié à la Fédération française de l'assurance (FFA) », indique, dans les colonnes du Parisien (9 décembre), un ancien dirigeant de cet organisme qui ajoute que « **les liens avec Jean-Paul Delevoye sont précieux, notamment parce que l'ensemble du secteur est très intéressé par la réforme** ». On ne saurait mieux dire ! Vautours !

Le directeur d'AG2R La mondiale, l'une des

principales compagnies d'assurance françaises, confirmait, dans les colonnes du Journal du dimanche, en octobre dernier, tout son intérêt pour le « **régime universel** » projeté par Delevoye et Macron, déclarant que « **la réforme des retraites ouvre des perspectives** ». Le « magot » de 300 milliards que représentent nos retraites les fait manifestement bavarder !

Ces compagnies d'assurance sont à l'affût, comme Allianz (7,5 milliards de profits en 2018), Generali (2,3 milliards d'euros en 2018) ou Axa (plus de 6 milliards en 2017). Axa qui vante, sur son site Internet, ses « **produits financiers** » pour préparer la retraite, avec cet argument : « **Le niveau de nos retraites sera certainement plus faible que celui des retraités actuels.** » (voir encadré)

Merci Delevoye !

Et la pub d'Axa d'ajouter : « **Face à cette situation, c'est à chacun de nous, salariés comme professionnels indépendants, de prendre les devants !** » Par ici la monnaie...

Macron et Delevoye ont rencontré à plusieurs reprises un fonds d'investissement américain spécialisé dans les retraites par capitalisations

Et ce n'est pas tout. Sur son site Internet, Libération rapporte aussi, ce 9 décembre, que « **les représentants du plus grand fonds d'investissement au monde, très intéressés par la loi Pacte et la réforme des retraites, ont déjà rencontré à plusieurs reprises le président de la République, mais aussi Jean-Paul Delevoye, le Haut commissaire aux retraites** ». Ce méga-fonds « d'investissement », c'est l'américain BlackRock, qui gère, au compte des fonds de pension, près de 7 000 milliards de dollars.

Pour Macron, sa réforme des retraites serait « historique ».

Détruire un pan essentiel de notre Sécurité sociale et livrer nos retraites aux vautours de la finance serait effectivement « historique » !

Pub d'AXA sur son site, qui annonce que le niveau des retraites futures sera « certainement plus faible »



Vous êtes ici : Épargne retraite > Retraite > Plan d'épargne retraite (PER)

Plan d'Épargne Retraite (PER)

L'épargne libérée pour une retraite en liberté

Demander conseil → Faire une simulation →

Pourquoi faire confiance à AXA pour votre PER ?

La perte de revenus à la retraite avoisine aujourd'hui les 50 % alors qu'à l'avenir, le niveau de nos retraites sera certainement plus faible que celui des retraités actuels ! Face à cette situation, c'est à chacun de nous, salariés comme professionnels indépendants, de prendre les devants ! Grâce au PER, réalisez des économies d'impôts et constituez-vous un complément de revenus pour bien vivre votre retraite.

RETRAIT DU PLAN MACRON !

Retraites : 5 décembre et après :

La puissance de la mobilisation ne faiblit pas, les assemblées intersyndicales et interprofessionnelles de représentants des secteurs en grève se tiennent et sont toujours aussi importantes. La grève s'implante dans certains secteurs...

La grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites, appelée à partir du 5 décembre, a vu dans notre département de nombreux secteurs du public et du privé se mobiliser, manifester, faire grève et surtout reconduire la grève.

Mais dans le département, ce qui aura été la marque de la situation, c'est la tenue régulière d'assemblées intersyndicales et interprofessionnelles des secteurs en grève.

Des assemblées des secteurs en grève démontrant la profonde unité des salariés et de leurs organisations syndicales, avec les Gilets jaunes

Dès le 5 décembre, à la suite d'une manifestation puissante de près de 10 000 manifestants à Angers, des représentants des secteurs en grève se sont rassemblés.

Ces assemblées, présidées à la tribune par les représentants des organisations syndicales appelant à la grève, se sont tenues les jeudi 5 décembre, lundi 9 décembre, jeudi 12 décembre et mardi 17 décembre.

Elles ont été l'expression de la profonde unité des organisations syndicales et des salariés en grève sur un mot d'ordre : « Retrait de la réforme Macron Delevoye »

Elles ont réuni à chaque fois près de 200 représentants des secteurs en grève, dans l'immense majorité des cas des responsables de syndicats.

Elles ont vu aussi les Gilets jaunes se joindre à ces assemblées et participer directement aux diffusions des tracts intersyndicaux.

Ces assemblées ont pu faire le point

de la mobilisation, des secteurs où la grève était reconduite, de ceux où des assemblées générales s'organisaient. Elles ont pu, avec l'aide des syndicats, centraliser les initiatives, organiser les diffusions aux portes des entreprises ou sur les ronds points.

Des secteurs ont annoncé la reconduction de la grève (la SNCF; de nombreuses écoles et établissements de l'Éducation nationale; le CHU; le Cesame; 6 Ehpad de la Santé privée dont 3 du groupe VYV; certains secteurs d'Angers Loire Métropole [collecte des déchets]; Eneedis; les Sapeur Pompiers; Pôle Emploi; la Sécurité sociale)...

De puissantes manifestations

Après le 5 décembre, les assemblées des secteurs en grève avec les syndicats ont appelé régulièrement à des manifestations, pour indiquer qu'il n'était pas question d'égrainer les « journées d'action », mais qu'il s'agissait bien de chercher à ancrer la grève : vendredi 6, mardi 10, jeudi 12 et mardi 17 décembre. Cette même assemblée a appelé à rejoindre le rassemblement des gilets jaunes le samedi.

10 décembre : La mise en garde à vue de jeunes provoque la colère des manifestants

Le 14 décembre, les organisations syndicales apprennent la mise en garde à vue du président de l'Unef, d'une lycéenne adhérente à l'UNL et d'une troisième lycéenne qui participait à un rassemblement devant le Lycée Che-

vrollier, contre la réforme des retraites et pour dénoncer la précarité pour la jeunesse.

Ceci a conduit les organisations syndicales à changer le parcours de la manifestation qui s'est dans un premier temps rendue au Commissariat central au cri de « libérez nos camarades! », puis à la préfecture où une délégation a été reçue. Aucune charge n'a été retenue contre les jeunes!

17 décembre : une grève massive et de puissantes manifestations

Enfin, le 17 décembre, de nouvelles manifestations se sont tenues, regroupant près de 10 000 manifestants à Angers, 2 000 à Saumur, 1 000 à Cholet.

Ce même jour, plus de 50 % des enseignants étaient en grève, comme de nombreuses entreprises du privé. L'assemblée des secteurs en grève qui a constaté la profonde détermination des grévistes, même si elle a constaté aussi les difficultés rencontrées pour ancrer la grève, notamment dans les entreprises privées.



Territoriaux d'Angers : comment la grève à partir du 5 décembre a été préparée

Le vendredi 29 novembre à la bourse du travail d'Angers, Xavier Redon, secrétaire général adjoint du syndicat FO de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole (ALM) et du CCAS, avec ses homologues de la CGT (Marie-Line Lefranc, secrétaire du syndicat CGT de la Ville et du CCAS et Manuel Guérin, secrétaire du syndicat CGT d'ALM) ont donné une conférence de presse pour présenter les revendications qui les amènent à préparer ensemble la grève à partir du 5 décembre.

Xavier Redon a présenté la plateforme commune aux syndicats FO et CGT. Le maire d'Angers entend appliquer la loi Dussopt de transformation de la fonction publique. Manuel Guérin précise qu'il s'agit

de la transposition dans la fonction publique de la loi Travail avec, par exemple, la fusion des instances représentatives (Comité technique, Commissions paritaires et CHSCT). Le nombre de représentants du personnel va fortement diminuer.

Les conditions de travail sont bouleversées et dégradées. La mise en œuvre des 1 607 heures annuelles conduit le maire à supprimer un jour de RTT!

Et ce sont maintenant les services de la voirie et de l'éclairage public qui vont être externalisés. Xavier Redon explique qu'en février 2020 les dix-huit agents concernés ne savent pas ce qu'ils feront : la loi Dussopt n'oblige pas le maire à replacer ces collègues dans la collectivité.

Ce sont donc bien des services publics qui sont transférés au privé. La loi Dussopt détruit le statut de la fonction publique et les services publics. Des dizaines et des dizaines de postes sont occupés par des CDD à Angers, dans la petite enfance, les EHPAD, à la collecte des déchets,

mais pas seulement, et ce sont 120 postes qui sont gelés. C'est-à-dire autant de cotisants en moins pour la caisse de retraite.

Les trois responsables syndicaux saisissent la question de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour dénoncer la campagne du gouvernement qui présente le 5 décembre comme une grève en défense des privilèges des régimes spéciaux. La CNRACL est une caisse bénéficiaire qui n'a aucun privilège, mais qui paye pour les caisses déficitaires. La vérité c'est que le régime universel par points va faire baisser toutes les pensions parce que le système par répartition va être remplacé par un système où chacun va se constituer un capital de points tout au long de sa vie professionnelle. À la fin c'est le gouvernement qui fixera la valeur du point. Et tout le monde perdra gros à commencer par les femmes et les travailleurs précaires puisque le calcul se fera sur l'ensemble de la carrière et non sur les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois.

Pour Manuel Guérin ce sont les fonds de pension qu'on va engraisser en réalité, et si cette réforme s'applique ce sera la fin de la Sécurité sociale.

Xavier Redon résume les revendications propres à la collectivité qui conduisent à la grève à partir du 5 : augmentation des salaires, arrêt des transferts au privé de la voirie et de l'éclairage public, arrêt du gel et des suppressions de postes, embauche sous statut des agents contractuels qui occupent le quart des postes de la Ville, d'ALM et du CCAS (presque 9 embauches sur 10 se font aujourd'hui sur des postes précaires).

Enfin Xavier Redon et Manuel Guérin expliquent que depuis une semaine ils tournent ensemble dans les services pour convaincre de se mettre en grève le 5 et de continuer après le 5. « L'écoute est très bonne et la réponse est à la hauteur la plupart du temps. » Explique Xavier. « Et partout c'est le rejet des journées saute-moutons qui domine ».


6/12/2019

« Nous nous battons pour tout le monde »

Les agents de la fonction publique territoriale d'Angers manifesteront, jeudi, contre la réforme des retraites.

Les agents de la fonction publique territoriale ont le blues. Alors, n'allez pas leur dire qu'ils sont privilégiés, ils ne sont pas vraiment d'humeur. « **Privilégiés ? C'est faux**, assure, tout de go, Manuel Guérin, secrétaire général de la CGT Angers Loire métropole. **Nous ne défendons pas des privilèges, nous nous battons pour tout le monde.** »

Tenez, prenez la réforme des retraites, qui fera l'objet d'une journée de mobilisation à Angers, mais aussi Saumur, Cholet et Segré jeudi. Comme partout en France, d'ailleurs.

« **Tout le monde sera concerné**, appuie Xavier Redon, de FO Territoriaux. **Public comme privé. Avec un système par point, les bas salaires et les femmes seront les grands perdants. Le but recherché est de faire baisser les pensions au profit de la retraite par capitalisation.** »

Alors, évidemment, les « territoriaux » en seront, jeudi. Pour protester contre la réforme, mais pas seulement. Car l'autre pierre d'achoppement sur laquelle les deux syndicats



De gauche à droite : Xavier Redon, de FO Territoriaux, Manuel Guérin, secrétaire général de la CGT Angers Loire métropole, et Marilynne Lefranc, secrétaire générale de la CGT ville d'Angers et CCAS.

Redon d'ajouter : « **Il y a aura moins de représentants, du coup, ce sont les élus qui décideront à notre place.** »

Marilynne Lefranc, pour la CGT ville d'Angers et CCAS (centre communal d'action sociale) l'assurent : « **Il y aura du monde dans les rues d'Angers, le**

(PHOTO: OUEST-FRANCE)

Mutualité : un an de campagne pour imposer Force Ouvrière

Les organismes mutualistes sont en pleine réorganisation et connaissent de nombreuses fusions. Depuis le 1er juillet 2019, les établissements de la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM), la Mutualité de la Sarthe, la Mutualité de la Vendée, HSSGO (Harmonie santé et services grand ouest) et la Mutualité Retraite se sont regroupés pour former le groupe régional VYV Care Pays de la Loire.

Force ouvrière était premier syndicat à la Mutualité Anjou Mayenne, organisme présent en Maine-et-Loire et en Mayenne, avec une représentativité de 40 %, mais absente dans les organismes mutualistes des trois autres départements de la région.

Nos camarades se trouvaient donc directement confrontés à la question cruciale de la représentativité de FO, c'est-à-dire à l'existence même du syndicat dans leur organisme.

Ils ont mené plusieurs mois durant une intense campagne de syndicalisation et de préparation aux élections. Le résultat est tombé le 27 novembre. **FO réalise un score de plus de 20 % pour l'ensemble de la région!**

Le Combat Social a rencontré **Anthony Kerdreux** (chef de file FO groupe VYV à l'échelle nationale), **Vincent Lanche** (secrétaire du syndicat des OSDD 49) et **Christian Noguera** (secrétaire du syndicat de la santé privée 49), maîtres d'œuvre de cette campagne.

Pouvez-vous nous présenter les trois secteurs du Groupe VYV Care Pays de la Loire et les enjeux de ces élections ?

Vincent : il y a un Pôle Biens Médicaux (Optique, Dentaire, audition et pharmacie Mutualiste). Ce pôle compte environ 800 salariés sur la

région. FO n'était présent que sur le 49 et le 53, la CFDT dans 4 départements et la CGT dans 3. C'est pourquoi nous sommes très satisfaits du résultat que nous avons obtenu sur la région dans ce pôle, 26 %.

Ensuite, il y a le Pôle Enfance-Famille-Handicap-soins d'environ 1 500 salariés répartis sur le 49 et 53. C'est un secteur où la CFDT et la CGT faisait historiquement de très gros scores. Il faut aussi préciser que dans ce secteur, l'UNSA présentait également une liste. Le risque était clairement de ne pas être représentatif dans ce pôle. Or, la campagne menée a permis à FO de le rester avec un score de presque 13 %!

Enfin, il y a le pôle Personnes âgées avec environ 1 500 salariés répartis dans plus de 50 établissements essentiellement sur le 44 (43 établissements) et le 49 (seulement 7 établissements). On comprend qu'ici aussi, la partie était loin d'être gagnée puisque nous n'étions implantés que dans le 49. Le travail pour développer ce pôle a été très important. Nous avons reçu une aide précieuse du syndicat de la santé privée et cela a payé puisque nous avons obtenu 20,53 % en représentativité, devenant le second syndicat du secteur devant la CGT!

Comment avez-vous organisé votre campagne ?

Christian : Dans le secteur des Personnes Âgées, le travail a commencé il y a un an. Il était impératif de nous faire connaître dans les EHPAD de Loire Atlantique. Nous sommes donc allés diffuser des tracts environ 2 fois par semaine devant les établissements par équipe de 4 de janvier à juillet. Cela nous a permis de rencontrer les salariés et faire connaître nos revendications. Nous avons, à la suite de ces diffusions, organisé des réunions à l'UD du 44 pour commencer à monter nos listes.

La grève que nous avons menée dans les EHPAD du Maine-et-Loire au mois de juin et grâce à laquelle les salariés ont obtenu des avancées substantielles (voir Combat Social juin-juillet 2019) a servi de point d'appui pour démontrer la nécessité d'avoir un syndicat revendicatif et organisé!

À partir de juillet, les délégués du personnel du 49 ont été autorisés à entrer dans l'ensemble des établissements du secteur facilitant ainsi les prises de contact. Nous avons alors été en capacité de présenter des listes avec des salariés des 2 départements.

Anthony : Le secteur Enfance Famille Handicap est basé en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique. À la différence des autres secteurs, les camarades ont pu se déplacer librement dans l'ensemble des éta-



EN DIRECT DES SYNDICATS

blissements. Nous avons cependant rencontré d'importantes difficultés. FO n'était pas présent dans le secteur de l'Enfance. La direction ne souhaitait visiblement pas la présence de FO dans les futures instances a mis une forte pression sur des camarades qui souhaitaient se présenter sur nos listes. Ces salariés ont été convoqués en entretiens disciplinaires et la direction a fini par leur proposer des ruptures conventionnelles. 2 Camarades qui souhaitaient se présenter sur nos listes ont ainsi été sortis de l'entreprise. Malgré cela, Florence Doux et Sandrine Calwaert ont continué le travail de militant et ont réussi à maintenir notre représentativité, ce qui était loin d'être gagné!

Pour le secteur des Biens Médicaux, nous avons commencé à tracter dès janvier devant les magasins, aidés par les OSDD des départements du 72, 44, et 85 où nous n'étions pas présents. Malheureusement Il nous est vite apparu que contrairement

aux EHPAD cette méthode demandait beaucoup d'énergie pour une efficacité toute relative. La campagne de développement a réellement commencé au 1er juillet, date à laquelle nous avons enfin eu l'autorisation d'entrer dans l'ensemble des établissements de la région. À partir de ce moment-là, nous avons sillonné le périmètre régional par équipe de 2 afin de discuter avec les collègues sur leur lieu de travail. Nous avons passé énormément de temps sur les routes puisque ce secteur compte environ 140 établissements disséminés sur la région. Heureusement, nous avons pu compter à plusieurs reprises sur l'hospitalité d'un camarade de Vendée. C'est aussi ce que nous retenons de cette campagne. Au-delà du militantisme sont nées de réelles amitiés...

Le Combat Social : et maintenant ?

Vincent : maintenant il y a un deu-

xième tour dans le secteur Enfance/Famille/Handicap/soins et dans le secteur des Personnes Âgées. Il faut donc continuer le travail en allant encore et encore à la rencontre des salariés. Nous remercions au passage les copains des territoriaux et les retraités de l'UD qui nous donne un coup de main dans cette dernière ligne droite.

Ensuite, une fois que ces élections seront derrière nous, nous continuerons le travail de terrain à la rencontre des salariés pour nous battre sur les revendications. Par exemple, notre prochain combat sera sur la suppression des jours de carences en cas d'arrêt maladie dans le secteur enfance famille et personnes Âgées.

Et nous nous sommes d'ores et déjà fixé un objectif : par la revendication et par l'action, nous avons décidé de nous fixer 10 % de plus de représentativité dans 4 ans!

Propos recueillis le 4/12/2019

CHU : nouvelles élections et succès considérable de Force Ouvrière

Nos camarades du CHU ont été contraints de préparer, un an après les élections de 2018, une nouvelle campagne électorale, consécutive à la fusion du CHU avec l'hôpital local Saint-Nicolas.

Nos camarades, pourtant en pleine préparation de la grève contre la réforme des retraites, et confrontés à de nombreux conflits au sein de leur hôpital, ont remarquablement remporté leur élection :

Nos camarades font 847 voix (45,2 %). En 2018 ils en faisaient 510 (31 %, soit +337 voix en 2019 par rapport à 2018!) et en 2014, 169 (10,4 %, soit +678 voix en 2019 par rapport à 2014!).

Avec ce score, nos camarades totalisent 17 sièges sur 28 sur les différentes CAPL de l'hôpital

FO conforte ainsi sa première place en progressant de 14 points. Et relègue la CFDT, pourtant longtemps première organisation à l'hôpital, à la troisième place

Bravo à nos camarades!

Communiqué du syndicat FO du CHU

FO PREMIER SYNDICAT AU CHU

Les collègues ont nettement voté pour leurs revendications et pour l'organisation syndicale qui les porte!

Nos collègues nous ont donné un mandat clair et net pour le retrait de la contre-réforme des retraites universelle par points.

Ils nous ont donné un mandat clair et net pour refuser l'accompagnement de la restructuration des hôpitaux, qui, à Angers, a pris la forme d'un plan d'économies et de fusion St-Nicolas/CHU. Mme Buzyn déroule sa politique d'ubérisation de l'hôpital et des statuts des personnels médicaux et non médicaux : le personnel hospitalier refuse!!!

Ils nous ont donné un mandat clair et net pour l'augmentation de 300 € de notre traitement indiciaire pour tous les personnels!

Le syndicat FO du CHU d'Angers qui :

dès le mois de mars, a répondu positivement à l'appel des grévistes des urgences de St Antoine

a participé à l'AG nationale des grévistes des urgences le 26 mai, à la manif nationale du 6 juin et du 2 juillet, et dans la continuité, a appelé à la grève au CHU avec des AG aux urgences, en cardiologie, en neurochirurgie, aux ateliers, à l'UPC, aux ambulances...

Qui dans cette même continuité appelle aujourd'hui à la reconduction de la grève débutée le 5 décembre de tous les personnels, dans l'unité Public Privé.

C'est pour tout cela que plus de 800 agents du CHU et de Saint de Nicolas ont voté pour FO.

Nous ne lâcherons rien

Renforçons l'organisation indépendante FO sur notre hôpital!

	FO	SUD	CFDT	CGT
2014	10%	23%	36,50%	19%
2018	31%	21,50%	22%	14%
2019	45%	18%	16%	11%

Usine NICOLL à Cholet : une toute jeune section syndicale qui réalise un résultat remarquable aux élections du CSE

Nicoll est une entreprise importante du Choletais du secteur la plasturgie qui regroupe plus de 900 salariés.

Dans le Combat Social d'octobre, nous avons publié les résultats de la section syndicale de NICOLL, tout récemment créée, qui présentait des candidats pour la première fois, devenant la seconde organisation syndicale devant la CGT.

Nous reproduisons ci-contre le tableau de leurs résultats.

La section s'est réunie, à l'Union Locale de Cholet le 12 novembre dernier.

Nos camarades Sophie Graton (Déléguée syndicale), Kévin Gallard (lui aussi délégué syndical), Sébastien Descotis (élu CSE) et Rose Hélène Lassale (elle aussi élue CSE) se sont retrouvés avec Fred Vapillon, secrétaire fédéral de la Chimie chargé du développement, Catherine Rochar, secrétaire générale de l'UD et Amélie Martineau, secrétaire de l'Union Locale de Cholet.

Une discussion intense s'est développée autour de la nécessité, pour les camarades, de participer aux formations confédérales, et un nombre important de questions sur

le fonctionnement de la section, sur la façon de défendre les revendications collectives et individuelles des salariés, sur le fonctionnement du CSE, sur la façon de conduire une campagne de syndicalisation ont été abordées.

Les camarades de Nicoll, pourtant tout récents syndiqués et élus, ont montré une vraie détermination à s'investir dans le fonctionnement de la section syndicale et des instances représentatives.

Bonne route à nos camarades!



Assis : Catherine Rochar, Sophie Graton, Kévin Gallard, Amélie Martineau, Sébastien Descotis.
Debout : Jeff Vapillon et Rose Hélène Lassale

Raccords et plastiques NICOLL - CHOLET

Elections du :		06/06/2019	
CSE TITULAIRES			
Inscrits	939		
Votants	665	70,8%	
Blancs et Nuls	62		
Valablement exprimés	603		
	Suf.		%
FO	146	24,2%	
CGT	120	19,9%	
CFDT	337	55,9%	

Grève victorieuse à SCANIA

Communiqué de la section syndicale FO-SCANIA du 16/12/2019

Soutenue par 4 jours de grève l'intersyndicale FO, CGT, SUD a obtenu une augmentation générale de 2,2 %, la prime « Gilets jaunes » à hauteur de 750 € et la déduction des jours de grève étalée sur 6 mois.

Bien que nous n'ayons pas gagné sur la totalité de nos revendications, ce que nous avons d'ores et déjà gagné est à mettre au compte de

notre détermination!

La pression maintenue par l'intersyndicale sur les réunions de négociations du 10 au 14 décembre nous a permis de voir que unis, et déterminés sur des revendications claires, nous pouvons nous imposer!

Notre colère a été provoquée par la Direction :

« Monsieur le Directeur, non ! Nous n'avons pas compris la faiblesse de vos propositions d'augmentations nous les avons donc perçues

comme une réelle injustice, voire une provocation, étant donné les efforts consentis par tous depuis plusieurs années! »

Tout comme la grève a permis d'avancer sur les salaires chez Scania, elle peut permettre de faire reculer le gouvernement sur sa réforme des retraites. Peut être ne nous ne faudra-t-il pas 6 jours pour l'emporter, si nous aussi nous rejoignons la grève qui s'installe partout!

Tous en grève et tous à la manifestation le 17 décembre!

**SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE**

**SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA PERMET DE
SE DÉPASSER**

Damien SEGUIN,
skipper du bateau
Groupe APICIL,
1^{er} navigateur en
situation de handicap
au départ du
Vendée Globe 2020

 @groupeapicilsports
#GoDamien

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets.
Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer.
Et ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com

 **GROUPE
APICIL**